

## Droit publique ou Droit privé ?

Par **Tonnie**, le 21/02/2019 à 11:24

Bonjour,

Je me suis réorienté en L1 Droit à la fin du 1er semestre, je compte me réorienté pour vraiment partir de 0 parce que je n'ai pas acquise les méthodes de certains exercices qui sont fondamentale pour les études de droit mais aussi parce que je préfère vraiment reprendre TOUT à zéro pour repartir sur de nouvelles bases, enfin bref, je voulais savoir ce qu'est la différence entre le droit privé et le droit publique, j'hésite à devenir Magistrat ou cadre de la fonction publique ( cat.A) on m'a dit que le droit privé est une mention où il y a énormément de concurrence et qu'à force il ne devient plus trop porteur, mais je n'ai, en revanche, rien appris sur ce qu'est réellement le droit public, pour quel secteur est-il destiné ? Y a-t-il aussi de la concurrence sur cette mention ? Quelles sont les matières le droit civil ou constitutionnel ( sachant que je préfère largement le droit civil) Est-il porteur ?

Merci pour tous ceux qui auront pris le temps de lire, je vous souhaite une bonne journée  
[smile25]

Par **Isidore Beautrelet**, le 21/02/2019 à 12:09

Bonjour

On voit que c'est vraiment très flou pour vous.

Pour la définition droit privé/droit public tout est clairement résumé ici  
<http://pointdroit.com/difference-droit-prive-public/>  
(bien que le fait qu'il range le droit fiscal dans le droit public est assez discutable).

[citation] j'hésite à devenir Magistrat ou cadre de la fonction publique ( cat.A)[/citation]

Ce sujet devrait vous intéresser <http://www.juristudiant.com/forum/vocation-magistrat-quelques-informations-t31738.html>

Si vous voulez devenir magistrat de l'ordre judiciaire alors il faudra partir vers le droit privé.

En revanche, pour les métiers de la fonction publique, il est préférable de partir en droit public puis d'intégrer un IPAG.

Après tout dépend de l'administration que vous visez. Par exemple si c'est l'inspection du travail, il est préférable d'avoir un Master droit social qui est un master de droit privé puis

d'intégrer un IPAG.

[citation]sachant que je préfère largement le droit civil[/citation]

Le droit civil est une matière de droit privé.

Par **Herodote**, le **21/02/2019** à **15:05**

Bonjour,

A noter que le choix de spécialisation n'a pas d'incidence sur la possibilité de passer un concours. Il est toujours demandé un diplôme d'uj certain niveau, mais pas nécessairement en droit.

Toutefois, il est judicieux de choisir une spécialisation en lien avec le concours que l'on souhaite passer. Cela permet de travailler sur les thèmes pertinents.

A noter qu'il existe des magistrats de l'ordre judiciaire qui ont fait des études de droit public. Ils ont simplement dû rattraper leur retard en droit privé (civil et pénal).

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/02/2019** à **15:06**

[citation]Toutefois, il est judicieux de choisir une spécialisation en lien avec le concours que l'on souhaite passer. [/citation]

Exactement !